

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

MANUELS

PRÉPOSÉES OU PRÉPOSÉS AU SERVICE D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

SERVICE DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

DIVISION DE LA GESTION DU PARC VÉHICULAIRE

POSTES PERMANENTS ET TEMPORAIRES

La Ville de Québec est présentement à la recherche de personnes qualifiées et disponibles pour l'emploi ci-dessus mentionné afin de pourvoir des emplois à temps plein et éventuellement être considérées en priorité pour des postes permanents.

SOMMAIRE DE LA FONCTION	Travaux comportant l'entretien préventif, la vérification périodique et diverses réparations mécaniques des véhicules et des équipements de la Ville de Québec.
EXIGENCES	<p>Diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique d'engins de chantier ou DEP en mécanique de véhicules lourds routiers ou DEP en mécanique automobile.</p> <p>Posséder deux ans d'expérience récente et pertinente à l'emploi. Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré.</p> <p>Carte d'accréditation du Programme d'entretien préventif (PEP) émise par la SAAQ ou être en mesure de l'obtenir rapidement.</p> <p>Permis de conduire classe 5 et être en mesure d'obtenir la classe 3.</p> <p>Posséder les qualités personnelles appropriées, dont un état physique jugé satisfaisant.</p>
TRAITEMENT	Taux horaire de 26,01 \$ + prime de soir de 0,91 \$/heure.
HORAIRE	Semaine de 40 heures du lundi au vendredi, en rotation (semaine de jour - semaine de soir) ou de soir seulement, selon les besoins ou du poste à pourvoir.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 18 octobre au 7 novembre 2016.
NUMÉRO DE CONCOURS	MANUR-120-2016.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.